

**Centre de services scolaire
de Charlevoix**

**États financiers
au 30 juin 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État des résultats	5
État de l'excédent (déficit) accumulé	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
État de la situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 24
Annexes	25



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire de Charlevoix

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 600
255, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 7L2

T 418 549-4142

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire de Charlevoix (ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2025 et 2024, aux excédents (déficits) accumulés au 1^{er} juillet 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Le prédécesseur a exprimé

une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences éventuelles de la limitation semblable de l'étendue des travaux. De plus, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, le centre de services scolaire a comptabilisé prospectivement les incidences de la majoration du solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afin d'y inclure la portion non récupérable des taxes à la consommation, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers du centre de services scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 21 octobre 2024, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement

reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Chicoutimi
Le 10 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134149

Centre de services scolaire de Charlevoix

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	Budget (non audité) \$	2025 \$	2024 \$
Revenus			
Subvention de fonctionnement du MEQ (annexe A)	62 330 810	63 481 338	61 604 936
Subvention d'investissement du MEQ	250 000	561 499	451 162
Autres subventions et contributions	180 000	128 560	125 231
Taxe scolaire	3 856 040	3 892 070	3 835 531
Droits de scolarité et frais de scolarisation	156 795	300 365	183 097
Ventes de biens et services	2 922 236	3 525 650	3 263 804
Revenus divers	290 879	1 483 673	1 417 710
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<u>5 082 760</u>	<u>5 205 456</u>	<u>6 097 857</u>
	<u>75 069 520</u>	<u>78 578 611</u>	<u>76 979 328</u>
Charges (annexe B)			
Activités d'enseignement et de formation	30 429 837	30 215 198	27 914 792
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	21 246 554	22 442 602	19 192 361
Services d'appoint	7 443 328	8 134 602	7 630 785
Activités administratives	4 310 349	4 284 495	3 934 907
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 973 858	10 927 711	9 715 627
Activités connexes	2 091 141	3 094 858	6 913 594
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	50 000	363 650	160 933
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles			1 464 762
	<u>75 545 067</u>	<u>79 463 116</u>	<u>76 927 761</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>(475 547)</u>	<u>(884 505)</u>	<u>51 567</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix
État de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
Excédent accumulé au début	299 763	248 196
Excédent (déficit) de l'exercice	(884 505)	51 567
Excédent (déficit) accumulé à la fin	(584 742)	299 763

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	Budget (non audité) \$	2025 \$	2024 \$
Dette nette au début			
Solde déjà établi	(120 449 595)	(124 286 835)	(115 549 595)
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs			(89 838)
Solde redressé	-	(124 286 835)	(115 639 433)
 Excédent (déficit) de l'exercice	 (475 547)	 (884 505)	 51 567
 Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 228 595)	(7 205 664)	(11 597 670)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 115 436	5 240 502	4 698 596
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles			(80 567)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles			111 969
Révision d'estimation des immobilisations corporelles		(656 193)	(1 738 689)
	<u>(1 113 159)</u>	<u>(2 621 355)</u>	<u>(8 606 361)</u>
 Variation due aux stocks de fournitures et aux charges payées d'avance			
	-	(37 735)	(92 608)
Diminution (augmentation) de la dette nette		(3 543 595)	(8 647 402)
Dette nette à la fin	<u>(122 038 301)</u>	<u>(127 830 430)</u>	<u>(124 286 835)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	(884 505)	51 567
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	7 985	(270)
Provision pour avantages sociaux futurs	363 650	160 933
Stocks et charges payées d'avance	(37 735)	(92 608)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(5 205 456)	6 097 857
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	27 776	39 094
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	5 240 502	4 698 596
Charge de désactualisation	291 002	203 559
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		1 464 762
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	<u>22 967 896</u>	<u>46 401 174</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>22 771 115</u>	<u>59 024 664</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(9 621 221)	(11 597 670)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		111 969
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(9 621 221)</u>	<u>(11 485 701)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(13 054 202)	(5 002 277)
Remboursements de dettes à la charge de l'organisme scolaire	(9 768)	(9 190)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles		1 700 000
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	9 151 001	14 025 207
Remboursement d'emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	(11 491 485)	(56 740 608)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(13 704 454)</u>	<u>(47 726 868)</u>
Diminution nette de la trésorerie		
Encaisse au début	(554 560)	(187 905)
Encaisse à la fin	<u>694 425</u>	<u>882 330</u>
	<u>139 865</u>	<u>694 425</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État de la situation financière

au 30 juin 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	139 865	694 425
Subvention de fonctionnement à recevoir - MEQ (note 5)	7 662 712	9 774 326
Subvention d'investissement à recevoir (note 6)	58 515 680	74 728 057
Taxe scolaire à recevoir	172 651	133 554
Débiteurs (note 7)	968 103	1 164 021
Stocks destinés à la revente	88 350	90 452
	67 547 361	86 584 835
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire (note 8)	1 700 000	
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	282 287	2 622 771
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	8 754 036	9 576 937
Subvention d'investissement reportée (note 11)	124 650 679	122 037 027
Revenus perçus d'avance	193 933	1 390 920
Provision pour avantages sociaux (note 12)	2 886 383	2 522 733
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire (note 14)	25 212	34 980
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 15)	48 874 479	61 900 906
Passif au titre des sites contaminés	200 000	200 000
Autres passifs (note 16)	7 810 782	10 585 396
	195 377 791	210 871 670
DETTE NETTE	(127 830 430)	(124 286 835)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	126 675 055	124 053 700
Stocks de fournitures	364 198	286 854
Charges payées d'avance	206 435	246 044
	127 245 688	124 586 598
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(584 742)	299 763

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Directrice générale



Directeur des ressources financières

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Evaluation initiale

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfait et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

3 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	1 565 980	2 212 330
Intérêts reçus au cours de l'exercice	89 931	72 091

5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR - MEQ

	2025	2024
	\$	\$
Formation générale des jeunes, adultes, formation professionnelle et subvention d'équilibre fiscal	7 240 455	9 256 293
Service de la dette	362 457	477 076
Transport scolaire	59 800	38 406
Autres subventions	2 551	
	7 662 712	9 774 326

6 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (règles budgétaires)	51 183 970	68 522 776
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires)		
Gouvernement du Québec	179 234	
Subvention à recevoir - Financement OMHS	7 152 476	6 205 281
	58 515 680	74 728 057

7 - DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Autres comptes à recevoir des usagers	155 265	118 912
Intérêts courus à recevoir	3 642	9 973
Avances à des employés de l'organisme scolaire	1 145	8 433
Taxes à la consommation à recevoir	230 485	335 054
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme à recevoir		140 701
Autres ventes de biens et services	601 643	567 040
	992 180	1 180 113
Provisions pour créances douteuses	(24 077)	(16 092)
	968 103	1 164 021

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

8 - EMPRUNTS TEMPORAIRES À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 11 609 905 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (4,95 %; 6,95 % au 30 juin 2024) et est garanti par le MEQ. Les acceptations bancaires portent intérêt au taux CORRA plus 0,6 % (3,3505 %; 5,39 % en 2024).

9 - EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

La marge de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 1 344 185 \$, porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de 0,02 % (2,68 %; 4,66 % au 30 juin 2024) et est garantie par le MEQ.

10 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales à payer	5 390 099	4 191 294
Fournisseurs	1 690 944	1 134 438
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations corporelles	1 305 223	3 720 780
Taxes à la consommation à payer	765	764
Intérêts courus faisant l'objet d'une subvention - Emprunts temporaires	538	10 124
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (règles budgétaires)	339 531	444 564
Congés sabbatiques	26 936	74 973
	8 754 036	9 576 937

11 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2025	2024
	\$	\$
Subvention d'investissement reportée (règles budgétaires)	7 448 813	5 856 157
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires)	120 056 781	118 078 314
Gouvernement du Québec	633 048	506 726
Autres gouvernements	669 774	725 751
Autres	479 839	485 731
Subvention reportée - Financement OMHS	2 811 237	2 240 505
	124 650 679	122 037 027

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

12 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2025	2024
	\$	\$
Congés de maladie	352 766	341 099
Vacances	1 847 767	1 602 685
Heures supplémentaires accumulées	120 546	100 600
Assurance traitement	38 767	15 641
Autres congés sociaux	28 620	29 129
Contributions de l'employeur	497 917	433 579
	2 886 383	2 522 733

13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	6 205 281	5 219 609
Redressements du solde au début		(956 577)
Charge de désactualisation	291 002	203 559
Révision des estimations	656 193	1 738 690
Solde à la fin	7 152 476	6 205 281

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,73 %
Période d'actualisation ¹	35 ans
Taux d'inflation	2,50 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 12 066 757 \$ (10 910 700 \$ au 30 juin 2024).

Une contribution financière de 7 152 476 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 4 341 239 \$ ont été constatés dans les revenus de l'exercice. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Au cours de l'exercice, les coûts estimés pour établir le solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été modifiés afin de les majorer de la portion non récupérable des taxes à la consommation. Conformément aux directives énoncées par le MEQ, cette modification est considérée comme une révision d'estimation comptable et est appliquée prospectivement. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 746 604 \$ des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au cours de l'exercice.

14 - DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

	2025	2024
	\$	\$
Emprunt, 6,05 %, remboursable par versements annuels de 968 \$, capital et intérêts, échéant en 2028	25 212	34 980
	<hr/>	<hr/>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	10 373
2027	11 018
2028	3 821

15 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2025	2024
	\$	\$
Emprunts auprès d'entités du gouvernement du Québec, garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,85 % (2,85 % au 30 juin 2024), remboursables par versements annuels en capital, échéant jusqu'en 2048	49 139 268	62 193 471
Frais de financement reportés	(264 789)	(292 565)
	<hr/>	<hr/>
	48 874 479	61 900 906
	<hr/>	<hr/>

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

15 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	3 261 446
2027	9 979 104
2028	2 079 104
2029	2 079 104
2030	2 079 104

16 - AUTRES PASSIFS

	2025	2024
	\$	\$
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	11 440	3 757 725
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	646 866	622 390
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - amiante (note 13)	<u>7 152 476</u>	<u>6 205 281</u>
	<u>7 810 782</u>	<u>10 585 396</u>

17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement de 306 518 \$ (1 888 865 \$ au 30 juin 2024), soit 305 724 \$ pour des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments (1 755 495 \$ au 30 juin 2024) et 794 \$ pour des aménagements et matériel et équipement (133 370 \$ au 30 juin 2024). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	967 636		967 636
Aménagements de terrains	3 232 829	1 410 105	1 822 724
Bâtiments	<u>89 821 109</u>	<u>35 542 825</u>	<u>54 278 284</u>
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 813 744	1 002 506	2 811 238
Améliorations majeures aux bâtiments	77 582 672	14 796 023	62 786 649
Matériel et équipement	5 913 552	2 585 637	3 327 915
Équipement spécialisé lié à l'éducation	1 086 110	442 358	643 752
Développement informatique	41 697	32 038	9 659
Réseau de télécommunication	360 976	333 778	27 198
	<u>182 820 325</u>	<u>56 145 270</u>	<u>126 675 055</u>

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2024
	\$	\$	\$	\$
Terrains	967 636		967 636	
Aménagements de terrains	3 117 923	1 232 178	1 885 745	
Bâtiments	89 246 002	34 084 772	55 161 230	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 157 551	917 046	2 240 505	
Améliorations majeures aux bâtiments	72 393 757	12 659 806	59 733 951	
Matériel et équipement	5 748 585	2 203 707	3 544 878	
Équipement spécialisé lié à l'éducation	848 724	392 499	456 225	
Développement informatique	48 973	30 689	18 284	
Réseau de télécommunication	360 976	315 730	45 246	
	<u>175 890 127</u>	<u>51 836 427</u>	<u>124 053 700</u>	

18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable à la taxe scolaire à recevoir et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important puisque ceux-ci jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des divers paliers de gouvernement, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de trois mois	31 411	452 869
Entre trois et six mois	69 951	1 178
Entre six et neuf mois	25 389	20 037
Entre neuf mois et un an	24 323	30 021
Plus de un an	63 961	76 008
Sous-total	<u>215 035</u>	<u>580 113</u>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(24 077)</u>	<u>(16 092)</u>
Total	<u>190 958</u>	<u>564 021</u>

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	16 092	16 362
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	23 178	27 793
Montants radiés	(2 095)	(11 366)
Montants recouvrés	(13 098)	(16 697)
Solde à la fin	<u>24 077</u>	<u>16 092</u>

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention sont pris en charge par le MEQ, ils ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au niveau des emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire et des dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire, une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 30 juin 2024) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (déficit) de l'exercice.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>De 1 à 3 ans</u>	<u>De 3 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
Emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire	1 700 000			
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention		282 287		
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source et de certaines charges sociales à payer	6 745 567			
Provision pour avantages sociaux	2 838 583			
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire		10 373	14 839	
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	4 630 150	14 335 029	6 103 132	36 505 480
Total	16 206 960	14 349 868	6 103 132	36 505 480

19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé des contrats de construction d'un montant total de 4 013 543 \$, dont il assurera le paiement. Les travaux de construction s'échelonneront sur les deux prochaines années et seront financés par le MEQ.

L'organisme scolaire a signé des contrats d'entretien, déneigement et sablage d'un montant total de 1 835 802 \$ échéant en 2026 et 2028.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé divers contrats de services techniques, infonuagiques, d'entretien du réseau de la fibre optique et professionnels d'un montant total de 983 509 \$ échéant en 2026, 2027 et 2030.

L'organisme scolaire a signé des contrats de transport scolaire d'un montant total de 9 016 416 \$, répartis comme suit pour les prochains exercices :

Exercices se terminant le 30 juin :	\$
2026	4 485 779
2027	4 530 637

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 12 467 486 \$ sur une période de 22 ans. L'échéancier de ces subventions est de 1 368 704 \$ en 2026, de 1 210 261 \$ en 2027, de 1 066 561 \$ en 2028, de 1 003 829 \$ en 2092 et de 941 096 \$ en 2030.

20 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, aux membres de la famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

21 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, est visé par une action collective à l'encontre des Frères du Sacré-Cœur pour des allégations de gestes perpétrés durant les années 1940 à 1980. Les organismes scolaires sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Les organismes scolaires sont appelés en garantie d'un autre litige concernant les Frères des écoles chrétiennes pour des gestes commis entre 1965 et 1966. Au 30 juin 2025, l'issue de ces litiges ainsi que son incidence financière pour l'organisme scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

ANNEXE A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ

	2025	2024
	\$	\$
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - Formation professionnelle	57 789 313	57 703 619
Subvention pour le service de la dette	1 565 980	2 212 330
Subvention pour le transport scolaire	2 909 118	2 880 033
Subventions de fonctionnement reportées	1 216 927	(1 191 046)
	<u>63 481 338</u>	<u>61 604 936</u>

ANNEXE B - SOMMAIRE DES CHARGES PAR NATURE

	2025	2024
	\$	\$
Rémunération et contributions de l'employeur		
Personnel hors-cadre et cadre	4 245 070	3 603 332
Personnel de gérance	406 014	189 553
Personnel enseignant	26 094 366	24 739 071
Personnel professionnel	4 004 000	3 221 930
Personnel administratif	2 081 598	1 998 781
Personnel technique	9 980 418	8 804 357
Personnel ouvrier	1 640 207	1 250 160
Personnel de suppléance	1 476 916	1 712 341
Membres siégeant au CA et commissaires	6 000	9 950
Contributions de l'employeur	5 986 781	5 530 597
	<u>55 921 370</u>	<u>51 060 072</u>
Frais de déplacement	367 130	345 475
Fournitures et matériel	3 800 371	3 995 522
Services, honoraires et contrats		
Transport scolaire	4 899 656	4 881 872
Autres	6 159 223	6 610 687
Amortissements et charges d'investissement non capitalisables	5 397 075	4 955 717
Autres charges	2 554 641	3 452 721
	<u>79 099 466</u>	<u>75 302 066</u>
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	363 650	160 933
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		
	<u>79 463 116</u>	<u>76 927 761</u>